
École primaire supérieure de Mamers.

Numéro d'inventaire : 2000.01390

Auteur(s) : C. Granger

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Lainé (A.)

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1883

Description : Feuillet imprimé formant livret.

Mesures : hauteur : 266 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Lettre du maire de Mamers C. Granger, datée de mars 1883. Il présente les conditions d'existence de cette EPS, reproduit l'arrêté du 15 janvier 1881 (programmes des EPS) et surtout les raisons de sa création (réponse aux critiques d'un journal local hostile à cette création). En 1883, l'école comptait 12 élèves, 1 directeur et 2 professeurs. Enseignement masculin

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : École primaire supérieure

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Mamers

Nom du département : Sarthe

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

Lieux : Sarthe, Mamers

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE DE MAMERS

Mamers, le mars 1883.

L'Ecole primaire supérieure de Mamers a été organisée très rapidement, et ce qui a été fait depuis le peu de temps qu'elle existe, nous permet d'espérer que, grâce aux soins de son actif Directeur, elle n'aura, dès la rentrée prochaine, presque plus rien à envier à ses aînées.

Les salles de classe, dortoir et réfectoire, provisoirement aménagés dans la partie non encore démolie de l'ancien collège sont convenables et suffisants pour le moment; et l'installation des cabinets d'histoire naturelle, de physique et chimie, des ateliers de menuiserie, de serrurerie, des appareils de gymnastique, se poursuit avec activité. En ce qui concerne l'enseignement qu'y reçoivent les élèves, le mieux est, je crois, pour que les familles en apprécient tous les avantages, de reproduire ici les programmes réglementaires annexés à l'arrêté du 15 janvier 1884 sur les écoles primaires supérieures.

Il y est dit à l'article 4 :

« Le programme des matières enseignées dans les écoles primaires supérieures de trois ans..... est déterminé ainsi qu'il suit. (Les passages soulignés ont été ajoutés sur la demande du Conseil municipal) :

MORALE. — Principes de morale. — Devoirs et droits des citoyens. — Notions sommaires d'économie politique.

DROIT. — *Notions du droit usuel.* — *Code rural.*

LANGUE FRANÇAISE. — Etude raisonnée de la grammaire et de l'orthographe. — Etymologie et familles de mots. — Lecture expressive avec explication des textes. — Exercices de composition et de style. — Notions d'histoire littéraire.

ÉCRITURE. — Principes et exercices d'écriture cursive, ronde et bâtarde.

HISTOIRE. — Principaux personnages de l'antiquité. — Histoire de France jusqu'à nos jours. — Progrès des Institutions nationales. — Principales époques de l'histoire générale (histoire ancienne, du moyen âge et des temps modernes).

GÉOGRAPHIE. — Géographie physique et politique des cinq parties du monde. — Etude spéciale de la géographie de la France, y compris l'organisation administrative. — Géographie économique et commerciale. — Tracé des cartes géographiques.

LANGUES VIVANTES. — Etude de la langue anglaise

MATHEMATIQUES. — 1^{re} année : Arithmétique théorique et pratique. — Premiers éléments de géométrie usuelle. — 2^e année : Compléments d'arithmétique. — Eléments d'algèbre. — Géométrie plane et ses applications. — 3^e et 4^e années : Principes d'algèbre pour la solution des équations du 1^{er} degré. — Principes élémentaires de trigonométrie rectiligne pour la résolution des triangles. — Notions élémentaires de géométrie dans l'espace et applications. — Courbes usuelles.

COMPTABILITÉ. — Premières notions du commerce et des divers genres de comptabilité. — Tenue des livres. — Comptes courants portant intérêts.

PHYSIQUE. — Phénomènes les plus importants et principales théories de la physique. — Découvertes modernes et applications scientifiques aux usages de la vie.

CHIMIE. — Exercices d'observation et examen des faits familiers servant d'introduction à l'étude de la chimie, dont les applications sont si variées et si fréquentes dans les diverses professions. — Les métalloïdes et les métaux les plus utiles. — Lois de la chimie. — Notions de chimie organique.

HISTOIRE NATURELLE. — Organes et fonctions de l'homme et des animaux. — Etude pratique des principaux groupes d'animaux et des végétaux. — Applications à l'hygiène et à l'industrie locale. — Principaux faits de la géologie et examen des minéraux les plus connus. — Pierres à bâtir ; leur extraction.

AGRICULTURE. — Notions générales. — Agriculture dans la région de l'Ouest. — Elevage.

DESSIN. — Dessin géométrique. — Lignes, surfaces. — Eléments de lavis. — Solides. — Tracés de pénétration et de projection. — Eléments de perspective. — Plans cotés. — Organes de machines et plans de bâtiments. — Dessin d'après le relief. — Figure d'après la bosse. — Notions de coupe de pierres. — Projections.

CHANT. — Théorie de la musique. — Chœurs à trois parties.

GYMNASTIQUE. — Mouvements d'ensemble. — Exercices avec appareils. — Exercices militaires.

[NOTA. — Chacun comprend l'utilité de cet enseignement pour le développement physique et l'instruction militaire des élèves].

TRAVAIL MANUEL. — Fer, bois. — Jardinage, etc.

L'Ecole compte actuellement 12 élèves, répartis en deux cours, et comme le disait charitablement un journal de la localité connu pour son opposition au développement de l'instruction populaire, « pour ces 12 élèves, on compte un directeur et deux professeurs » ; il aurait dû dire : un directeur pourvu du brevet complet et du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales, deux professeurs pourvus l'un et l'autre du brevet supérieur, ... et pour soutenir, tous les amis du progrès et de la liberté.

Le titre d'Ecole supérieure de 3 ans ne veut point dire que tous les élèves seront forcés d'y rester pendant trois ans ; mais seulement que les matières d'enseignement y sont réparties en trois années successives. Les élèves peuvent donc quitter cette école quand ils le veulent ; ils y auront toujours acquis des connaissances utiles ; seulement leur instruction sera d'autant plus complète qu'ils y seront restés plus longtemps.

Cette école n'est point non plus destinée à préparer les élèves pour entrer dans tel ou tel établissement. Si par son organisation, elle offre toutes les garanties désirables pour préparer les candidats aux Ecoles des Arts et Métiers, aux Ecoles d'Agriculture, à l'Ecole normale et au brevet de capacité, elle n'en a pas moins pour but immédiat de compléter l'instruction du futur ouvrier de la ville ou des campagnes.

Pour répondre au caractère essentiellement pratique de son enseignement, tous les élèves y reçoivent des leçons raisonnées et pratiques de comptabilité, d'agriculture et d'horticulture, tous y sont exercés au travail élémentaire du bois et du fer ; tous y

sont appelés à exécuter un objet facile dont on leur présente le dessin ou à dessiner un objet que souvent ils ont eux-mêmes façonné. En un mot, s'ils n'en sortent point ouvriers accomplis, ils seront du moins plus instruits, plus intelligents, plus adroits et alors mieux préparés pour réussir dans la profession, dans la carrière qu'ils embrasseront.

Dans son active sollicitude, et comprenant que la prospérité du pays grandit en raison du niveau de l'instruction qui équitablement doit être accessible à tous, pauvres et riches, le conseil municipal a voulu rendre cette école supérieure digne de la confiance des familles, et il a la certitude d'avoir donné un utile emploi aux ressources dont la ville dispose en fondant un établissement si utile à la contrée.

Les enfants dont les parents n'habitent point Mamers, peuvent y être placés comme pensionnaires. Le prix de la pension est fixé à 420 francs par an ou à 40 francs par mois.

Pour y être admis il faut avoir 11 ans accomplis et avoir le certificat d'études ; si l'on n'a pas ce certificat il faut passer un examen d'admission.

Agréez, M

, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire de la ville de Mamers,

C. GRANGER.

P. S. — Il est probable qu'un examen d'admission aura lieu vers les vacances de Pâques.

Mamers, imp. A. Lainé.